

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 11 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Nombre de voix : 19

L'an deux mille seize, le onze juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Martine GINDT, Bernard HEINE, David LEDENYI, Sandrine BRENYK, Rodrigue LAGLASSE et Sandrine BIRARDI.

Etaient absents : Cathy TONUS qui a donné procuration à Carole BOLLARO, Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Sylvain PRATI, Céline ROBERT qui a donné procuration à Sandrine BRENYK, Messaade VAISSIERE qui a donné procuration à Didier BRANZI, Liliane MATHIS qui a donné procuration à Martine GINDT, Éric MARCHAL qui a donné procuration à Dominique HALLÉ et Bernard PERRIN qui a donné procuration à Bernard WEITTEN.

Le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Rodrigue LAGLASSE est désigné secrétaire de séance.

POINT 1

Emprunt pour la construction de 9 appartements.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, un emprunt de 900 000 € est nécessaire pour financer la réalisation de 9 appartements.

Cet emprunt à taux fixe, contracté sur une durée de 3 ans, sera remboursable sans pénalité suite aux ventes des appartements.

Didier BRANZI, 1^{er} adjoint chargé des finances, a consulté plusieurs organismes bancaires. A l'issue de cette consultation, il s'avère que la proposition du Crédit Agricole est la mieux disante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer** l'emprunt de 900 000 € au Crédit Agricole pour une durée de 3 ans et au taux fixe de 1,20 % ;
- **de confier** la rédaction des actes de vente à Maître HARTENSTEIN, notaire à Metzervisse ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire de Metzervisse à signer tout document relatif à cet emprunt, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

POINT 2

Prix de vente des appartements Grand'rue .

Le maire expose qu'il convient de fixer le prix de vente des appartements construits avec la maison de santé.

Après étude et consultation de professionnels, il propose de fixer à :

- 2 125 € le prix du m² des trois appartements situés au niveau R+1 et donnant sur la Grand'rue ;
- 2 175 € le prix du m² des trois appartements situés au niveau R+2 et donnant sur la Grand'rue ;
- 2 175 € le m² le prix des trois appartements donnant sur les Jardins.
- 350 € le prix du m² des balcons donnant sur le Nord ;
- 400 € le prix du m² des balcons donnant sur le Sud ;
- 650 € le prix des m² situés en sous-sol (caves & garages).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les tarifs énoncés sur le tableau suivant :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Appartement	Surface habitable R+1	Surface habitable Etage supérieur	Balcon sud	Balcon nord	Cave	Garage	Prix
1 (T2)	42,04				5,8	25,76	111 951,00 €
2 (T2)	50,43		17,25		5,8	25,86	134 642,75 €
3 (T4)	88,26		10,81		5,93	38,35	220 658,50 €
4 (T2)		42,04			5,98	26,11	112 295,50 €
5 (T2)		50,43			5,73	26,11	130 381,25 €
6 (T4)		88,26			5,73	38,35	220 617,50 €
7 (T3)		67,75		22,5	5,73	30,48	178 767,75 €
8 (T3)		66,24	10,66		5,73	26,14	169 051,50 €
9 (T4)		89,62	29,09	8	5,73	38,28	237 966,00 €
Totaux	138,69	446,38	67,81	30,5	52,16	275,44	1 516 331,75 €

POINT 3 (annule et remplace le point 5 du 06 juin 2016)

Demande de subvention Région Grand-Est.

Le maire rappelle le projet de réalisation d'une morgue à l'arrière de l'église.

Il précise également la mise en place d'un **plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants** par la Région Grand-Est. Le montant de cette aide s'élève à 20 % maximum du coût des travaux, plafonné à 20 000 €.

Pur la réalisation de la morgue, les travaux sont estimés à **189 420 € HT** Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

	Montant (€ HT)	%
Etat – Soutien à l'investissement local – Enveloppe n°2	94 710 €	50%
Région Grand Est	20 000 €	10,56 %
Commune de METZERVISSE	74 710 €	39,44%
TOTAL	189 420 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre rapide de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la demande de subvention à la Région Grand-Est pour la réalisation d'une morgue à l'arrière de l'église ;
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de cette opération :
- DE SOLICITER les services de la Région Grand-Est afin de bénéficier d'une subvention d'un montant de **20 000 €**, soit 10,56 % du coût total HT de l'opération, au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

- D'AUTORISER M. le Maire à procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention afférent à ce dossier auprès des services de la Région Grand-Est ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre effective de ce projet.

POINT 4

Attribution du lot 7 « Menuiseries intérieures » suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la CAO en date du 14 septembre 2015 ;

Vu la liquidation judiciaire de la société attributaire du lot 7 « Menuiseries intérieures » ;

Vu la décision du mandataire judiciaire prononçant la résiliation du marché public liant la commune et cette entreprise ;

Vu la sollicitation des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre initial ;

Vu le procès verbal d'ouverture des plis effectué le lundi 11 juillet 2016 à 11h15 ;

Considérant la défection de l'entreprise attributaire du lot 7 « Menuiseries intérieures », le conseil municipal, après avoir étudié les offres et en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le lot 7 « Menuiseries intérieures » de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à l'entreprise **CAPDOUZE de MARLY** pour un montant de **60 265,45 € HT**.
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce marché.